AGZ | CCT

Ausschuss für Grenzüberschreitende Zusammenarbeit

Comité de Coopération Transfrontalière

21 octobre 2024

Communiqué de presse

Deuxième session 2024 du Comité de coopération transfrontalière à Sarrebruck : un dialogue franco-allemand au service des frontaliers

Sous la présidence des deux ministres chargés des Affaires européennes, Mme Anna Lührmann et M. Benjamin Haddad, le Comité de coopération transfrontalière (CCT) franco-allemand s'est réuni lundi 21 octobre à Sarrebruck (Sarre) pour sa seconde session de l'année 2024.

Pour la ministre allemande Anna Lührmann, « le CCT est un outil essentiel pour l'intégration transfrontalière franco-allemande, un véritable 'laboratoire européen' qui pourrait également servir de référence pour nos partenaires » ; quant au ministre français Benjamin Haddad, dont il s'agissait de la première participation au CCT, il s'est réjoui de cette rencontre, en soulignant que « c'est sur le terrain que l'on constate la vitalité de l'amitié franco-allemande, dans une région marquée par l'Histoire qui a développé des partenariats exemplaires dans de nombreux domaines. »

Le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes de la Sarre, David Lindemann, a accueilli les membres du CCT au Château de Sarrebruck : « La Sarre est le premier *Land* ayant obtenu un statut de membre-observateur au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Que nous soyons également l'hôte de la session du CCT cette année conclut à merveille une année francophile et francophone à tous égards. »

À l'ouverture des travaux, dans le contexte de rétablissement de contrôles aux frontières, une discussion politique a porté sur les mesures de sécurité prises par les deux États pour lutter contre l'immigration illégale et la criminalité dans la zone frontalière (application du code frontières Schengen).

L'économie a constitué le thème central, avec un large échange de vues consacré à la transition énergétique (en particulier à l'hydrogène), à la formation de la main-d'œuvre et aux activités des entreprises dans la zone frontalière.

Après avoir débattu des questions de mobilité en zone frontalière, le Comité a abordé le sujet de la simplification normative. Alors que le traité d'Aix-la-Chapelle le charge d'analyser l'incidence de la législation nouvelle sur les territoires frontaliers, le CCT a soutenu – par une Recommandation – diverses mesures pour tenir compte des spécificités de la zone frontalière lors de la préparation des projets de loi.

Évoquant la coopération franco-allemande en matière culturelle, le Comité a exprimé son soutien à la chaine ARTE pour la diffusion de ses émissions dans d'autres langues que l'allemand et le français.

Pour rappeler ses priorités stratégiques dans divers domaines (économie, transports, culture, santé, administration publique, etc.), le CCT a entériné son programme de travail pour 2025. En outre, une Résolution sur son mode de fonctionnement a été adopté afin d'accroître encore son efficacité. Les membres du Comité se sont enfin donné rendez-vous au printemps 2025, année qui marquera le cinquième anniversaire du Comité.

Avant la session, la ministre allemande Mme Lührmann a participé successivement à une visite d'un point de contrôle à la frontière et à un débat public au Landtag sur la citoyenneté démocratique européenne.

A propos du CCT

Le Comité de coopération transfrontalière (CCT) a été institué par le traité d'Aix-la-Chapelle (22 janvier 2019). Il se réunit deux fois par an, sous présidence des ministres chargés des Affaires européennes, pour trouver des solutions concrètes aux difficultés que rencontrent la population, les entreprises et les collectivités locales en zone frontalière. Il est composé de représentants des niveaux national (parlements et gouvernements), régional (Länder allemands, Région Grand Est et départements) et local (Eurodistricts).

Contact presse :

Secrétariat commun du Comité de coopération transfrontalière (CCT)
Rehfusplatz 11
77694 Kehl

secretariat@agz-cct.eu
+49 (0) 160 91298426

Plus de renseignements : www.agz-cct.eu